



## **Charte d'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap**

### **Engagement**

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap pouvant être pris en compte, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap.

### **Recours à un réseau de professionnels**

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

### **Vérifier l'adéquation Handicap – Projet**

Au cours du premier entretien, le handicap ne doit pas devenir le sujet principal. Il permet d'évaluer l'adéquation entre la formation et les capacités d'adaptation.

### **Anticiper les aménagements et compensations**

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre afin de sécuriser le parcours de formation.

### **Suivi du stagiaire**

Assurer un suivi tout au long de la formation afin d'anticiper les difficultés et éviter toute rupture.

## **Mise à jour – Janvier 2026**

La présente Charte d'accessibilité des personnes en situation de handicap a été relue et actualisée afin de garantir sa conformité avec le référentiel national Qualiopi en vigueur (Guide V9).

SMART AND COM FORMATION réaffirme son engagement à accueillir, accompagner et adapter ses actions de formation aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, dans une logique d'égalité d'accès, de sécurisation des parcours et d'amélioration continue.

Cette charte s'applique à l'ensemble des actions de formation dispensées par l'organisme et fait l'objet d'une révision régulière.